
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville (à partir de 19 h 08)
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement (à partir de 19 h 07)
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 06.

CA18 22 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé
appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 10.11 Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

De retirer les items suivants de l'ordre du jour :

- 10.09 Commentaires du public - Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), pour l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le local situé au 1384, rue Notre-Dame Ouest - Recommandation de refuser (dossier en 40.01)

- 40.01 Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), pour l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le local situé au 1384, rue Notre-Dame Ouest - Recommandation de refuser (dossier 1174334006)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

CA18 22 0002

**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le
5 décembre 2017, à 19 h et le 18 décembre 2017 à 18 h 15 et à 19 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 5 décembre 2017, à 19 h et le 18 décembre 2017 à 18 h 15 et à 19 h soient approuvés tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de questions et commentaires du public

Madame Sylvie Garceau : duplex abandonné au 5233-5235, Saint-Ambroise et parc à chiens près du centre Gadbois

Madame explique que le bâtiment est laissé à l'abandon. Elle a constaté que des petits animaux commençaient à infester les lieux. Elle demande une intervention de la Ville.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : prévoir une inspection de l'immeuble.

Madame souhaite également savoir si un parc à chiens sera aménagé près de l'intersection de la Côte-Saint-Paul et Saint-Ambroise.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Shannon Franssen : circulation autour du CPE de la Dame

Madame explique les problématiques de circulation autour du CPE de la Dame. Elle demande quelles actions seront entreprises par l'arrondissement pour répondre à ces problèmes. Elle précise que des moyens ont déjà été mis en place. Elle souhaite savoir quand la situation sera corrigée.

Le maire Dorais, le directeur Villeneuve et le commandant Parent répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : revoir la signalisation du débarcadère.

Madame Sonja Engmann : circulation autour du CPE de la Dame

Madame explique les dangers liés à la circulation autour du CPE de la Dame. Madame demande qu'est-ce que l'administration peut faire de plus quand les règlements ne sont pas respectés.

Le maire Dorais et le commandant Parent répondent.

Question répondue sur place.

Madame Mélissa Proietti : programme mural

Madame aimerait appliquer pour le programme d'art mural pour le mur extérieur de l'école James Lyng. Elle aurait besoin de l'approbation de l'arrondissement et d'une aide pour le financement.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : contacter la citoyenne pour analyser la demande.

Monsieur Ken Hamilton : bar bar Playground

Monsieur représente le syndicat des copropriétaires en face du bar Le Play Ground. Monsieur explique les problèmes rencontrés avec la clientèle du bar. Il souhaite savoir pourquoi le bar continue à opérer. Il demande si un plan d'action sera prochainement émis par la Ville.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

CA18 22 0003

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

Période de questions et commentaires du public

Madame Mathilde Charron : anneau réfrigéré au parc Angrignon

Madame souhaite savoir si elle peut compter sur les élus pour avoir un anneau de glace au parc Angrignon pour la saison hivernale 2018-2019.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Anne-Laure Bosson : bar Playground

Madame explique les désagréments rencontrés depuis le début des activités du bar dans le quartier. Elle souhaite savoir s'il y aura des dédommagements pour les propriétaires suite aux différents dommages matériels et psychologiques subis.

Le conseiller Sauvé répond.

Madame demande aussi, si dans l'attente d'une résolution du dossier, des mesures de sécurité peuvent être mises en place.

Le maire Dorais le directeur Villeneuve et le commandant Parent répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Weitong Wang : bar Playground

Monsieur explique que depuis l'installation du bar Le Play Ground, sa qualité de vie a beaucoup diminué, notamment en raison du bruit.

Le maire Dorais répond.

Monsieur Gwenaël Burban : bar Playground

Monsieur souhaite savoir pourquoi les résidents n'ont jamais été consultés avant de permettre la mise en activité du bar.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Virginie Goyette : bar Playground

Madame souhaite savoir si cela fait longtemps que l'administration est au courant des nuisances. Elle demande également quelles seront les mesures concrètes qui vont être mises en place pour aider les résidents.

Le directeur Villeneuve et le commandant Parent répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Paul Blanchard : bar Playground

Monsieur explique que le SPVM est au courant de la situation mais que les interventions du Service de police sont limitées. Il souhaite savoir quelle est la nature du permis qui a été délivré en juin. Il demande également si les citoyens vont être informés de la situation pour une compensation éventuelle.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

CA18 22 0004

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.05

Période de questions et commentaires du public

Monsieur Ron Diamond : lumières au coin De Courcelle et Saint-Jacques – Sens unique sur Rose-de-Lima

Monsieur demande que les lumières situés à l'intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques soient modifiées.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

Monsieur trouve que le sens unique de la rue Rose-de-Lima vers le nord n'est pas sécuritaire pour les citoyens et qu'il augmente le flot de circulation sur la rue Workman.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place

Monsieur Martin Patriquin : stationnement résidentiels sur la rue Saint-Charles

Monsieur souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir une zone de stationnement réservée pour les résidents de la rue Saint-Charles, entre les rues Charlevoix et d'Argenson.

Le directeur Villeneuve répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : analyser la situation et informer le citoyen.

Monsieur Daniel Bourdeau : terrasse du 988, rue Ottawa

Monsieur explique que des clients essaient d'entrer dans son immeuble via la terrasse. Il souhaite savoir quelles actions seront posées pour éviter que cela ne se reproduise. Il souhaite aussi sur quels critères les permis de boissons sont octroyés.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Micheline Girard : transport en commun (autobus 37)

Madame s'oppose au retrait de l'arrêt du bus situé au coin de l'avenue de l'Église et de la rue Wellington. Elle explique qu'elle n'a aucune nouvelle de l'arrondissement de Verdun. Elle aimerait rencontrer le conseiller Sauvé.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 21 h 02.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.04 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoit Dorais aborde les sujets suivants :

1. Budget 2018 : rencontres de groupes sur le thème du logement sont à venir : l'habitation et la salubrité sont une priorité de l'arrondissement et de la ville-centre - Engagement de nouvelles ressources – Programme d'acquisition de propriétés : annonces à venir – Investissement dans les transports en commun – Documents disponibles en ligne;
-

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 21 h 04.

2. Pente à neige : en opération depuis quelques semaines – Améliorations à faire – Programmation gratuite et payante – Rabais pour les résidents du Sud-Ouest.

Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 30.02 : mise en place de corridors d'autonomie sur Jolicoeur – inclus l'accessibilité des parcs;
-

Le maire Dorais quitte son siège à 21 h 13.

2. Piste de ski de fond au parc Angrignon : pistes prochainement tracées – Hausse du nombre de kilomètres de pistes – Information mise en ligne;
3. Responsabilité additionnelle à la ville-centre : siège au comité des finances – Les citoyens sont invités à venir poser des questions;
4. Annonces.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants

1. Dossier en 40.11 : projet de restauration d'un immeuble exemplaire – restauration de la façade – édifice patrimonial;
 2. Remise des prix du concours Opération patrimoine Montréal : deux récipiendaires proviennent de l'arrondissement du Sud-Ouest – 2379, rue De Courcelle et le Théâtre Paradoxe;
-

Le maire Dorais reprend son siège à 21 h 23.

3. Annonces.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants

1. Remerciements au citoyen;
2. Consultations publiques à venir : Bibliothèque Saint-Charles – programmation des parcs dans Griffintown;
3. Dossier en 12.01 : première politique de développement social adoptée par le conseil d'agglomération en juin 2017.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Hommage à Emmett Jones;
2. Déneigement en cours : quantité importante de neige cet hiver;
3. Transports en commun : achat de 300 autobus – augmentation de 17 % de la flotte d'autobus – achat de 100 autobus de remplacement - hausse des trajets en transports adaptés.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Aucun dossier.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de janvier.

10.09 - Commentaires du public - Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), pour l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le local situé au 1384, rue Notre-Dame Ouest - Recommandation de refuser (dossier en 40.01)

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

10.10 - Commentaires du public - Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), pour l'usage « café-terrasse » pour le bâtiment sis au 988, rue Ottawa - Lowney sur Ville - phase 2 (dossier en 40.02)

Aucun commentaire.

CA18 22 0005

Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

Considérant que Le Sud-Ouest a invité les représentants de tous les paliers de gouvernement présents sur le territoire à signer la Déclaration sur la diversité visant à reconnaître et à valoriser l'apport de chaque citoyen avec l'intention de créer et de promouvoir les liens avec leurs voisins;

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole tant au plan culturel, social, sportif et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalaises et les Montréalais de tous horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble tel qu'édicté dans le Plan d'action de développement social 2016-2020;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest présente durant le Mois de l'histoire des Noirs une riche programmation mettant en valeur des artistes locaux et de renom.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt
Sophie Thiébaud, Craig Sauv  et Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

Que Le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des diff rentes communaut s noires et leur apport   la collectivit ;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de Montr al   participer en grand nombre aux activit s propos es en f vrier soulignant ce 26^e Mois de l'histoire des Noirs sous le th me « Ici pour rester, Ici pour durer ».

ADOPT E   L'UNANIMIT 
10.11

CA18 22 0006

Adoption de la Politique de d veloppement social « Montr al de tous les possibles » (dossier 1175111020)

Il est propos  par Benoit Dorais

appuy  par Sophie Thi baud

ET R SOLU :

D'adopter la Politique de d veloppement social « Montr al de tous les possibles ».

ADOPT E   L'UNANIMIT 
12.01 1175111020

Il est propos  par la conseill re Sophie Thi baud, appuy  par le conseiller Alain Vaillancourt, de r unir pour fins d' tudes les articles 20.01   20.05 de l'ordre du jour.

CA18 22 0007

Approbation de la reconduction d'un acte de pr t pour trois ans, soit du 10 mai 2018 au 10 mai 2020, par lequel la Ville de Montr al pr te   Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montr al inc.   des fins culturelles, une partie du terrain situ  entre l'avenue Greene, la rue Dor  et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais (dossier 1176901005)

Il est propos  par Sophie Thi baud

appuy  par Alain Vaillancourt

ET R SOLU :

D'approuver un acte de pr t de trois ans, soit du 10 mai 2018 au 10 mai 2020, par lequel la Ville de Montr al pr te   Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montr al inc.   des fins culturelles, une partie du terrain situ  entre l'avenue Greene, la rue Dor  et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais.

ADOPT E   L'UNANIMIT 
20.01 1176901005

CA18 22 0008

Approbation de renouvellement rétroactif de deux baux par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre africain de développement et d'entraide (CADE) et à la Table de concertation Action-Gardien des locaux situés au Centre Lorne, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un loyer total de 18 733,97 \$ (dossier 1173398007)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconduction rétroactive aux mêmes conditions du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre africain de développement et d'entraide, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un local d'une superficie d'environ 51 mètres carrés au deuxième étage de l'immeuble situé au 2390, rue Ryde, à des fins administratives, pour un loyer annuel de 2 649,79 \$ pour la 1^{ère} année et de 2 702,79 \$ pour la 2^e année;

D'approuver la reconduction rétroactive aux mêmes conditions du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Table de concertation Action-Gardien, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un local d'une superficie d'environ 142,05 mètres carrés au deuxième étage de l'immeuble situé au 2390, rue Ryde, à des fins administratives, pour un loyer annuel de 2 649,79 \$ pour la 1^{ère} année et de 2 702,79 \$ pour la 2^e année;

Et d'imputer cette recette tel qu'indiqué à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1173398007

CA18 22 0009

Approbation de la prolongation rétroactive du bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, au Centre sportif de la Petite-Bourgogne (2463), un espace d'environ 4 125,78 mètres carrés dans l'édifice situé au 1825, rue Notre-Dame Ouest à des fins de la réalisation d'activités sportives, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018 (dossier 1173398006)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver le renouvellement rétroactif du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre sportif de la Petite-Bourgogne (2463) un espace d'environ 4 125,78 mètres carrés dans l'édifice situé au 1825, rue Notre-Dame Ouest pour la réalisation d'activités sportives, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018, à titre gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1173398006

CA18 22 0010

Approbation de la prolongation rétroactive du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon (0869) des locaux d'une superficie d'environ 1 890,58 mètres carrés, au 5550, rue Angers, à des fins d'activités communautaires, pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un loyer annuel de 1 \$ taxable au niveau de la TPS (dossier 1173398005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la prolongation rétroactive du bail par lequel la Ville loue au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon (0869) des locaux d'une superficie d'environ 1 890,58 mètres carrés, au 5550, rue Angers à des fins d'activités communautaires, pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un loyer annuel de 1 \$ taxable au niveau de la TPS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1173398005

CA18 22 0011

Approbation de la prolongation rétroactive du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre Récréatif, Culturel et Sportif Saint-Zotique (CRCS) inc., un espace d'environ 5 306 mètres carrés dans l'édifice situé au 75, rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier (0747), pour la réalisation d'activités de loisirs, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018, à titre gratuit (dossier 1173398008)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la prolongation rétroactive du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre Récréatif, Culturel et Sportif Saint-Zotique (CRCS) inc., un espace d'environ 5 306 mètres carrés dans l'édifice situé au 75, rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier (0747) pour la réalisation d'activités de loisirs, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018, à titre gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1173398008

CA18 22 0012

Approbation d'une convention entre la Ville de Montréal et le Groupe Paradoxe et octroi d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, pour la programmation culturelle du Théâtre Paradoxe, pour l'année 2018 (dossier 1173522002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Groupe Paradoxe, pour l'année 2018, pour la programmation culturelle du Théâtre Paradoxe;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.06 1173522002

CA18 22 0013

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 3 200 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177859001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 200 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Organismes	Activités	Montants
École secondaire Saint-Henri	Petit café du matin	500 \$
Maison Saint-Gabriel	Soirée-bénéfice, achat d'une table	2 500 \$
Action-Gardien	Projet d'éducation	200 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1177859001

CA18 22 0014

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017 (dossier 1175106008)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1175106008

CA18 22 0015

Autorisation du projet « Corridors d'accessibilité universelle pour le Sud-Ouest » dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 et engagement de l'arrondissement d'intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans ce projet (dossier 1175111021)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'élaboration et le dépôt du projet « Corridors d'accessibilité universelle pour le Sud-Ouest » dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020;

Et de déclarer l'engagement de l'arrondissement d'intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans le projet.

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1175111021

40.01 Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), pour l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le local situé au 1384, rue Notre-Dame Ouest - Recommandation de refuser

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

CA18 22 0016

Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), pour l'usage « café-terrasse » pour le bâtiment sis au 988, rue Ottawa - Lowney sur Ville - phase 2 (dossier 1176347032)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), l'usage « café-terrasse » pour une superficie maximale n'excédant pas 50 % de la superficie de l'établissement sis au 988, rue Ottawa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1176347032

CA18 22 0017

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier l'annexe N (dossier 1177580007)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier l'annexe N, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier l'annexe N.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1177580007

CA18 22 0018

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279001)

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 2009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1187279001

Il est proposé par le maire Benoit Dorais, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA18 22 0019

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 (dossier 1175170008)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020, qu'il soit numéroté RCA18 22001 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1175170008

CA18 22 0020

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 (dossier 1175170009)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, qu'il soit numéroté RCA18 22002 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1175170009

CA18 22 0021

Addenda - Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction visant à modifier une disposition de la résolution CA17 220314 afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580005)

Considérant que l'usine possède un programme qui ne requiert qu'une faible superficie de plancher, en comparaison à la densité prévue dans la zone;

Considérant que la superficie du site ne peut pas être réduite en raison des opérations requises et de la circulation des véhicules;

Considérant que la construction d'une plus grande superficie que celle requise par les opérations aurait des conséquences en terme de coût et d'économie d'énergie et que l'implantation d'un second usage sur le site pour occuper cette superficie supplémentaire n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité et d'opérations;

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue le 18 décembre 2017.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution modifiant la résolution CA17 220314, autorisant la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, par l'ajout de l'autorisation ci-dessous :

- Autoriser une densité minimale de 0.22;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, et celles de la résolution CA17 220314, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1177580005

CA18 22 0022

Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1177010020)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement régissant les cuisines de rue (15-039), une ordonnance modifiant l'annexe B du règlement afin de retirer l'emplacement suivant à la liste des emplacements autorisés pour la cuisine de rue :

- Face à l'Impérial Tobacco (intersection des rues Saint-Antoine et Rose-de-Lima).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177010020

CA18 22 0023

Ordonnances - Événements publics (dossier 1177654008)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Burgundy on ice	Parc Vinet	10 février 2018 (remis au 17 février 2018 en cas de pluie) de 12 h à 17 h
Classique de hockey des Messieurs	Parc Ignace-Bourget (zone patinoire)	17 février 2018 (devancé au 10 février 2018 en cas de pluie) de 9 h à 19 h
Grand défi Pierre Lavoie (GDPL)	Divers (arrondissement du Sud-Ouest)	Année 2018

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (RCA 17 22016, article 70).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1177654008

CA18 22 0024

Modification de la résolution CA16 220259 afin de prolonger de 6 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2018, la période d'achèvement des travaux de démolition du bâtiment sis au 01376, rue Charlevoix (dossier 1173459030)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Modifier une des conditions de la résolution du conseil d'arrondissement du 27 juin 2016, CA16 220259, afin que les travaux de démolition soient terminés dans les 30 mois plutôt que 24 mois, soit le 27 décembre 2018 plutôt que le 27 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1173459030

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA18 22 0025

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 912, rue Notre-Dame Ouest - L'édifice Rodier (dossier 1173459029)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Provencher Roy, architectes et Gérard Dion, architecte, déposés et estampillés en date du 8 décembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 912, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1173459029

CA18 22 0026

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 1040, rue Wellington (îlot 11) (dossier 1173459028)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Lemay, architectes, déposés et estampillés en date du 7 décembre 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis # 3001310584, permettant la construction du bâtiment situé au 1040, rue Wellington (îlot 11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1173459028

CA18 22 0027

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 5109, rue Sainte-Marie (dossier 1174824025)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Oualid Benabdallah, architecte, déposés et estampillés en date du 6 décembre 2017 et du 4 janvier 2018, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5109, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1174824025

CA18 22 0028

Adoption d'une résolution visant à décréter la fermeture du lot 6 048 063 du cadastre du Québec à des fins de parc et de le retirer du domaine public (dossier 1177835001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De décréter la fermeture du lot 6 048 063 (cadastre du Québec) à des fins de parc et de le retirer du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1177835001

CA18 22 0029

Adoption des dispositions susceptibles d'approbation référendaire - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation afin d'autoriser le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan - Projet Légado (dossier 1176347023)

Considérant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 mètres à 35 mètres la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la zone formée des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin dernier;

Considérant l'avis favorable du Comité Jacques-Viger du 10 août 2017;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 septembre 2017;

Considérant l'engagement du requérant de permettre la réalisation sur le lot voisin numéro 1 852 773 d'une soixantaine de logements sociaux et communautaires et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;

Considérant l'engagement du requérant, en vertu du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), à décontaminer, aménager, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc la partie du terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 mètres carrés et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution.

Considérant qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017;

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celles-ci entraînant pour la zone visée 0588 et les zones contigües 0409, 0415, 0576, 0577, 0578 et 0579 la tenue d'un registre afin de soumettre les dispositions susceptibles d'approbation référendaire à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée et des zones contigües.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), la présente résolution comportant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan, selon les autorisations et les exigences énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

D'autoriser la catégorie d'usage « 36 logements et plus (H.7) »;

D'autoriser la catégorie d'usage « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) »;

D'autoriser la catégorie d'usage « espaces et lieux publics (E.1) »;

D'autoriser l'usage « café-terrasse » dans toutes les cours;

D'autoriser l'exploitation extérieure d'un café-terrasse, au même niveau ou à un niveau supérieur à un logement, lorsqu'exercé en complémentarité à un usage de la catégorie « 36 logements et plus (H.7) »;

D'autoriser l'étalage extérieure dans toutes les cours pour un usage de la famille « commerce »;

D'autoriser l'usage « jardin collectif », incluant la vente et la distribution des produits cultivés sur place;

D'autoriser qu'un logement, situé complètement ou partiellement au premier étage, peut être occupé en partie comme bureau, atelier d'artiste ou atelier d'artisan ou par un établissement de soins personnels ou de massage par une personne qui l'habite, à la condition que la superficie de plancher du logement affectée à une telle occupation n'excède pas la plus petite des superficies entre 150 mètres carrés, ou la moitié de la superficie totale de plancher de ce logement;

D'autoriser une hauteur maximale prescrite de 35 mètres;

D'autoriser qu'un mur latéral puisse être implanté à une distance minimale de 1,5 mètre de la limite du terrain;

D'autoriser, pour le calcul de la hauteur en mètres des bâtiments, que la hauteur puisse être établie pour tous les bâtiments à partir d'un même point et que ce point puisse être le point le plus haut le long de l'une des rues Guy, William ou Barré;

D'autoriser une densité maximale correspondante à un indice de superficie de plancher prescrite de 5;
D'autoriser, afin d'assurer la réalisation du projet en plusieurs phases de construction, que le taux d'implantation minimal et la densité minimale prescrite, soient respectés uniquement lors de la réalisation de la dernière phase de construction;

D'exiger que le premier étage des bâtiments B et C soient occupés par un usage de la catégorie « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) », dans des locaux d'une superficie maximale de 800 mètres carrés, tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger que le 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étage du bâtiment B, ainsi que le 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e étage du bâtiment C soient occupés par un usage de la catégorie « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) » ou de la catégorie « industrie en secteur désigné - Griffintown (1.3(1)) », tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger que les étages 3 à 10 du bâtiment A, 6 à 11 du bâtiment B, ainsi que 7 à 11 du bâtiment C soient occupés par un usage de la famille « habitation », tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger qu'un minimum de 10 % des logements comportent minimalement 3 chambres à coucher;

D'exiger qu'un espace minimal de 500 mètres carrés soit réservé dans les bâtiments B ou C pour l'occupation d'un service de garde à l'enfance, tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger que toute unité de stationnement soit aménagée en sous-sol;

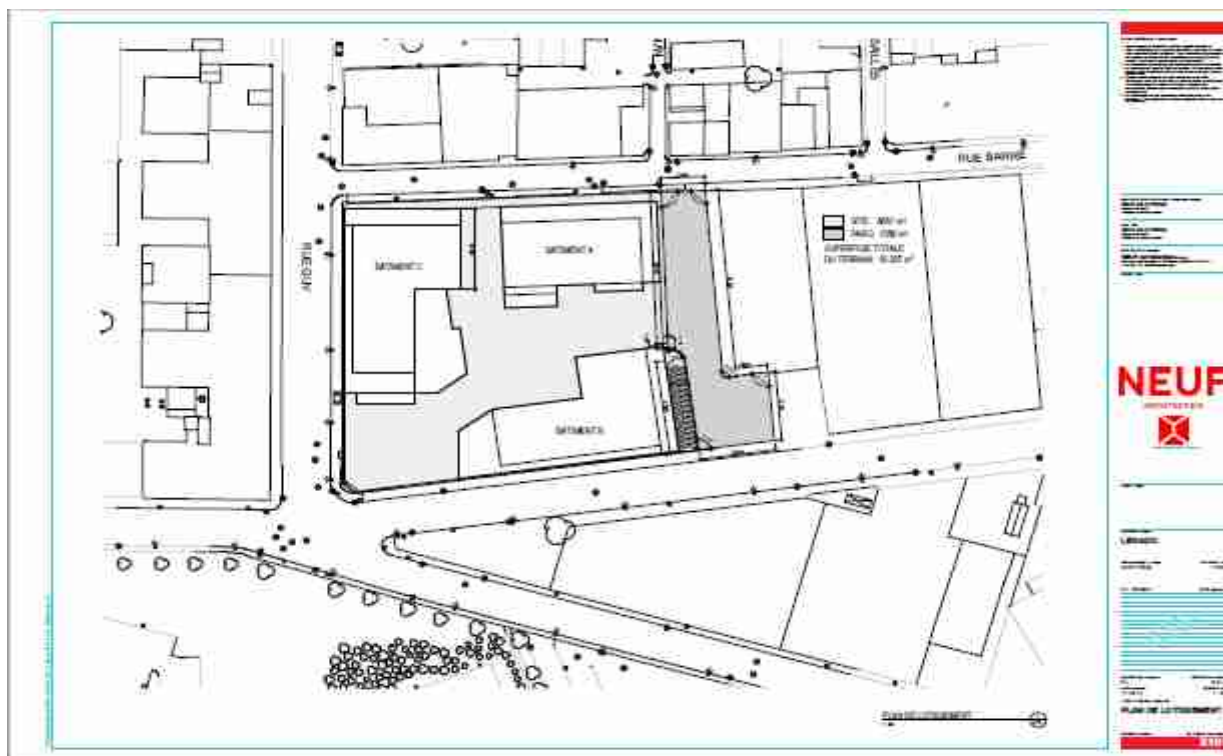
De ne pas exiger d'unités de chargement;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

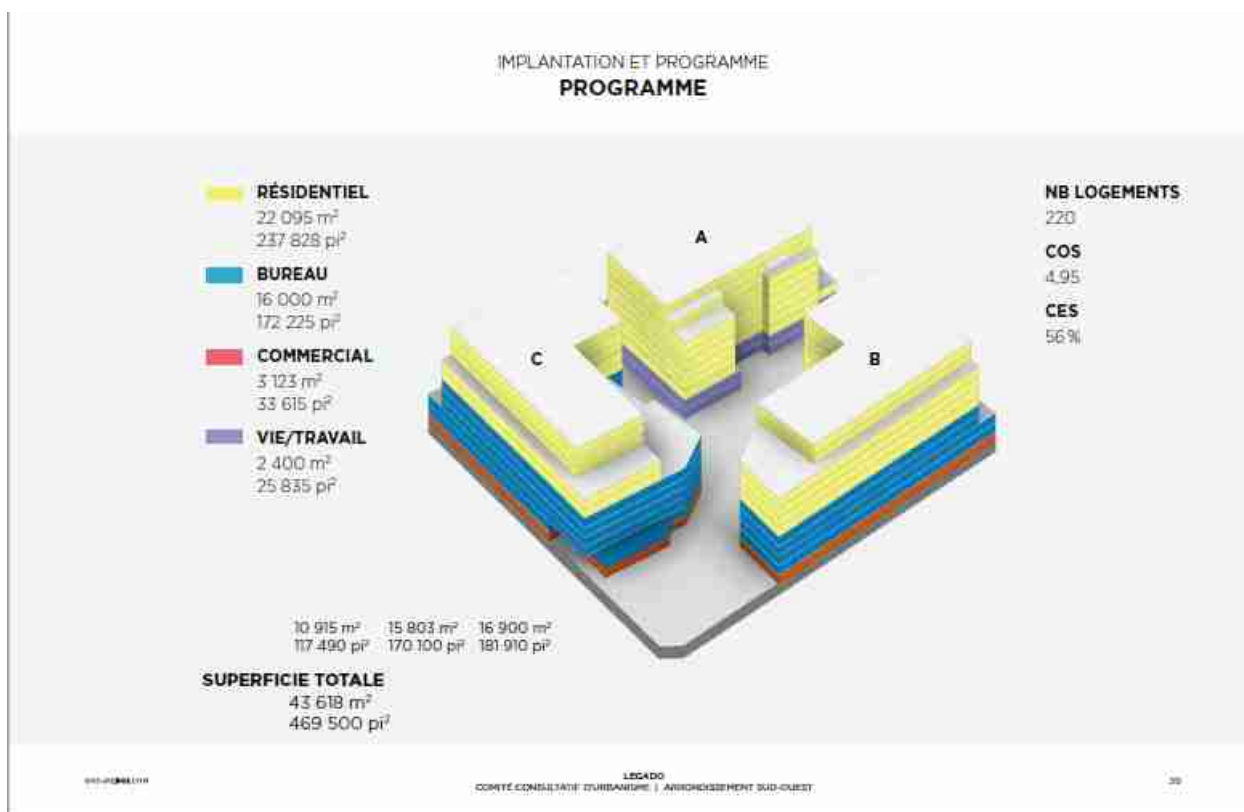
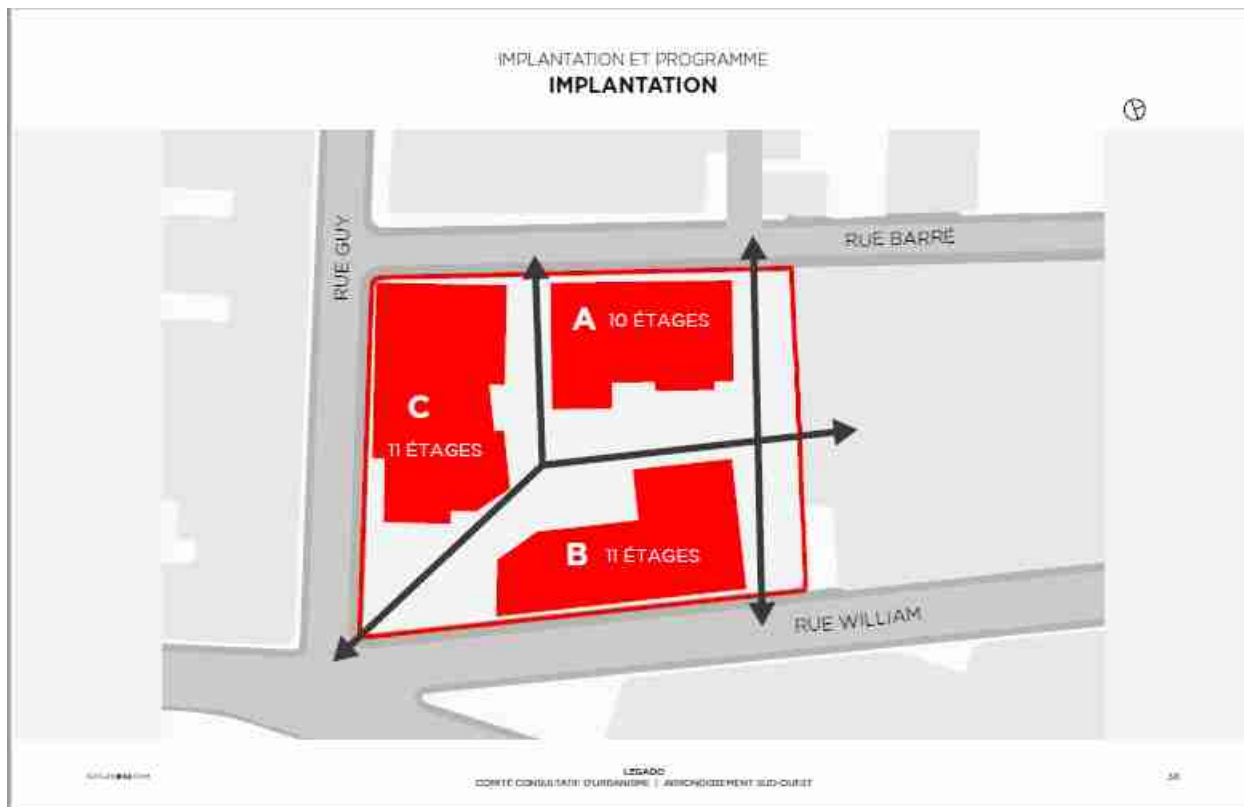
Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

Les travaux de démolition et de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Annexe A



Annexe C



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1176347023

CA18 22 0030

Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV » pour le projet de réfection de la piscine Saint-Charles (dossier 1184399001)

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV »;

Attendu que l'arrondissement adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;

Attendu que l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV » pour le projet de réfection de la piscine Saint-Charles;

De mandater la directrice culture, sports, loisirs et développement social, Mme Marie-Claude Leblanc, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de réfection de la piscine Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1184399001

CA18 22 0031

Dépôt d'un procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement substitut (dossier 1177279020)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement substitut et du règlement 01-280-43 corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1177279020

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 21 h 53, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 février 2018.

Initiales Caroline Thibault